âmes, un outrage à la foi séculaire de la France;

Considérant que les sectes antichrétiennes, bientôt peut-être appuyées sur l'autorité de la loi, redoublent chaque jour d'efforts et même de sacrifices pécuniaires pour multiplier ces scandales désolants ;

Considérant que leur action détestable, s'exerçant surtout sur les pauvres, parce que les pauvres sont surtout aptes à la subir, il importe que le zèle, la piété, la charité et la générosité des catholiques s'appliquent énergiquement à protéger et défendre les pauvres contre ces suggestions:

Emet le vœu : Que les œuvres qui ont pour but le secours des indigents, la visite des malades, l'ensevelissement des morts, veillent,avec un soin de plus en plus jaloux à assurer une sépulture chrétienne à tous nos frères en Jésus-Christ : que partout où cela est nécessaire et possible, des œuvres nouvelles se forment, à l'imitation des anciennes confréries de la Bonne-Mort, avec l'autorisation de MM. les curés et le concours des conseils de fabrique, pour régler, avec toute la décence et toute la pompe convenables, les funérailles chrétiennes des indigents.

Œuvre militaire paroissiale

L'assemblée générale des catholiques, considérant les heureux résultats déjà obtenus par l'œuvre paroissiale militaire, qui compte actuellement un personnel de 126 aumôniers volontaires nommés par NN. SS. les évêques, et qui a pour but d'assurer, autant que le permettent les occupations du ministère paroissial, un service religieux pour les militaires, émet le vœu que cette œuvre, dont le siège est à Versailles, se propage de plus en plus dans toute la France par le dévouement de tous les catholiques, en particulier par le zèle des membres des comités catholiques, des cercles catholiques d'ouvriers, des sociétés de Saint-Vincent de Paul et des associations des mères chrétiennes, par tous les genres de publicité possibles, spécialement par les *Annales de l'œuvre et de l'archiconfrérie de Notre-Dame des Armées* et par *la France militaire et religieuse.*

L'association.

L'assemblée des catholiques : 1° Proteste énergiquement contre tout projet de loi relatif au droit d'association, qui élèverait la prétention injustifiable, au point de vue du droit naturel comme au point de vue du droit civil, d'exclure les ordres religieux seuls de la liberté d'association,et demande qu'un tel projet soit rejeté.

2° Elle signale l'importance qu'il y aurait à fonder des associations professionnelles, animées de l'esprit chrétien, réunissant les patrons et les ouvriers dans la même entente et dans les mêmes intérêts, et faisant une part d'influence et d'action aux personnes qui, par leur situation, leur fortune, leurs aptitudes et leur dévouement, seraient en état de rendre service à ces associations.

Et émet le vœu que les bienfaits de l'association puissent être étendus aux ouvriers d'usine et aux ouvriers agricoles.

Patronage des apprentis et des ouvriers.

L'assemblée, prenant en considération les exemples de l'établissement de Saint-Nicolas, à Paris, et de l'œuvre créée à Auteuil par M. l'abbé Roussel,

Emet le vœu : 1° Qu'il soit créé des maisons de famille chrétiennes pour les apprentis, et que, dans ce but, on fasse appel aux amis de la classe ouvrière, notamment aux frères de Saint-Vincent-de-Paul, qui pourraient diriger ces maisons ;

2° Qu'on encouage à Paris le nombre des internats d'apprentissage, sur le modèle de la maison de Saint-Nicolas, et qu'on se préoccupe d'en fonder de semblables dans les grandes villes de France, ou ces créations sont plus faciles ;

3° Que l'on encourage les tentatives semblables à celle de M. l'abbé Roussel qui, en groupant divers corps d'état, ont pour but d'élever chrétiennement les apprentis et de les nourrir du fruit de leur travail.

UNE LETTRE D'ANDRÉ GILL

Ce malheureux Gill qui est en train de finir à Charenton a été, non seulement un carricaturiste d'infiniment d'esprit, mais encore un écrivain d'une fraicheur délicate.

Le *Figaro* publie aujourd'hui une dédicace d'André Gill,écrite à la première page d'un exemplaire de *Don Quichotte* donné aux fils d'un de ses amis.

Il est impossible de rien lire de plus agréablement tourné et de plus *moralement* écrit :

Léon et Adolphe,

Pour l'intérêt que je vous porte et le bonheur que je vous souhaite, je vous envoie aujourd'hui *Don Quichotte.*

Je le donne à vous deux, à l'un autant qu'à l'autre, afin que vous ayez ensemble le plaisir et l'enseignement.

Don Quichotte, c'est la pensée, l'idée, l'âme qu'il faut garder vaillante et fière toujours,quelque douleur qu'il en coûte parfois.*Sancho Pança*, c'est l'instinct, le naturel, le corps qu'il faut conserver dispos et sain.

Lisez ce livre ensemble, et de temps en temps relisez-le. Sa morale vous apparaîtra plus claire à mesure que vous grandirez. Apprenez-y ensemble à vivre sainement comme Sancho, noblement comme Don Quichotte.

Et n'oubliez pas que Don Quichotte est le maître de Sancho et qu'ainsi l'a voulu Miguel Cervantes pour honorer l'âme qui toujours doit passer la première.

Je vous embrasse,

And. GILL.

1er janvier 1872.

NOUVELLES MILITAIRES

La cause du service de trois ans n'est pas encore absolument une cause gagnée. Comme en effet,pour peu qu'elle fut hésitante,une majorité parlementaire oserait-elle se ranger avec les partisans d'une idée dont les promoteurs donnent des preuves d'inconsistance pareilles à celles que M. Gambetta a données dernièrement au sein de la commission des lois militaires dont il est, sinon le chef du moins le président.

L'effectif résultant de l'incorporation totale de contingents dépassait, déclare le chef du cabinet du 19 novembre, de 70,000 hommes l'effectif budgétaire: c'est donc 70,000 hommes à éliminer: nous allons les choisir parmi les indigents. Et aussitôt, l'opinion publique proteste avec énergie et à l'unanimité de ses voix (moins celles des feuilles gambettistes) contre la concession, aux classes pauvres, d'un semblable privilège ou contre une pareille déclaration d'indignité prononcée contre elle. Le tolle est universel ; le projet Gambetta est voué à un échec certain.

Son auteur revient alors à la commission et déclare que cette partie de son projet ne reposait sur rien de vrai; La question d'élimination de l'excédant de l'effectif réel sur l'effectif budgétaire ne doit causer aucune préoccupation ; il n'y a pas lieu de procéder à une élimination : on peut incorporer intégralement les trois contingents; cette nouvelle assertion résulte des renseignements puisés à meilleure source que ceux qui avaient servi à étayer le projet d'affranchissement des classes pauvres.

La commission s'est étonnée de cette rectification qui semble avoir été apportée pour les besoins de la cause ; et l'opinion publique s'est étonnée avec elle.Quels sont les chiffres vrais? Les premiers donnés par M. Gambetta ? Les derniers ? ceux de M. Margaine? ceux de M. de Roys, ou de M. Balluè? que croire ? que conclure d'une discussion qui tourne à vide ?

Et, tous les chiffres apportés dans cette discussion ayant été donnés par les bureaux de la guerre, à qui ces bureaux ont-ils donné les chiffres réels ? Paresse, incapacité, mauvaise foi, on ne sait à quelle imputation s'arrêter et comment qualifier les auteurs de renseignements donnés aux membres de la commission, au gouvernement lui-même. On doute, et cela avec raison, que les renseignements que la sous-commission ira prendre soient plus exacts que les précédents.

Mais si la dernière assertion de M. Gambetta est vraie, si l'on peut encadrer les trois contingents dans les limites de l'effectif budgétaire, le projet du gouvernement lui-même est à remanier. Il n'y a plus de seconde portion du contingent; il n'y a plus de renvoi anticipés des diplômés.

Quelle confusion ! Quelle faiblesse.

LES PETITS-FILS DE MADAME ANGOT

DUETTO

(Musique de Ch. Lecoq)

I

HENRI MARET (CLAIRETTE)

C'est donc toi, monsieur Gambetta,
Toi que Charonne ballotta,
Qui voudrait prendre effrontément
Le timon du gouvernement !
Ça — les lauriers sont moissonnés—
Ça n'est pas pour ton fichu nez,
Et le peuple a, je t'en réponds,
Cessé de couper dans tes ponts !
Avec son chef bientôt vaincu
L'opportuniste ayant vécu,
Tu n'es, à demi-culbuté,
Qu'un *à peu près de député* !
Ta république rose
N'emporte aucuns regrets !
C'est une pas grand'chose
Avec un à peu près !

II

GAMBETTA (MADEMOISELLE LANGE)

Mais voyez donc ce député,
Cet ange de perversité,
Qui n'a triomphé de Martin
Qu'au deuxième tour de scrutin !
Pour faire si haut le vantard
Monsieur Maret, tu viens trop tard,
Et tu n'a pas eu tant de voix
Pour être un railleur si narquois!
Aussi bien, sans respect humain,
Nous pouvons nous donner la main,
Car — vérité pour vérité —
Tu n'es qu'un *bout de député* !
Tais ton bec, ou, pour cause,
Brisson dira partout
Que près du pas grand-chose
Tu n'est qu'un rien du tout !

PAUL FERRIER.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Ce matin, à minuit et demi, un terrible accident est arrivé sur le territoire de Wasquehal, en face de l'estaminet de la *Ville de Roubaix*, au Pont-du-Breucq.

Le dernier car à vapeur, parti de Lille pour Roubaix a écrasé un homme.

Au moment où le car passait devant l'estaminet, le mécanicien vit arriver, à 25 mètres devant lui, une voiture de luxe. Le cocher, un nommé Castel Haubourdin, criait qu'un homme était couché au travers de la voie. Dès que le mécanicien put entendre ces paroles, il renversa la vapeur, mais il était trop tard, le malheureux était déjà écrasé.

Le corps a été transporté aussitôt au dépôt des pompes à incendie, à Croix, et aujourd'hui, à 2 heures 1/2, M. le docteur Bayard, médecin légiste, a fait l'autopsie.

Il résulte de ses constatations, que le corps a été probablement saisi en long par les roues de la machine. Il était presqu'entièrement écrasé.

Le docteur a constaté une fracture comminutive des bras et des jambes, un complet écrasement des os du bassin et des organes du bas-ventre, un écrasement des côtes, du foie, des poumons et du cœur qui ne formaient plus qu'une masse informe. L'estomac contenait encore de la viande récemment ingurgitée. Aucune trace d'alcool dans le corps.

Ivo Malfait, tel est le nom du malheureux, était père de quatre enfants et laisse une femme enceinte. Il demeurait aux *Quatre Maisons*, à Flers. De l'aveu de M. Leach, représentant de la maison Holden, à Croix, où Castel était employé depuis plus de neuf ans, la victime était un homme très-sobre et très rangé. Toutes les personnes qui le connaissaient s'accordent à dire qu'il ne buvait jamais, mais qu'il était toujours triste.

Il n'est pas possible de dire si la mort doit être attribuée à un suicide ou à un accident.

M. le docteur Bayart, pas plus que les différents témoins auxquels nous avons parlé,ne s'est prononcé sur ce point.

Dans tous les cas, le fait que la victime avait bu est inexact.

Ivo Malfait est-il tombé sur la voie, ou s'y est-il couché volontairement ? Nous ne pouvons rien dire.

L'enquête fera peut-être la lumière sur ce terrible accident.

Nous recevons, au moment de mettre sous presse, trop tard par conséquent pour l'insérer aujourd'hui, une lettre du Directeur de la Compagnie des Tramways de Lille racontant l'accident.

Nous la publierons dans notre numéro de demain.

Voici les votes des députés du Nord :

1° Sur le projet de loi portant ouverture au ministre de la guerre, au titre du budget sur ressources extraordinaires de l'exercice 1882, d'un crédit de 54,200,000 fr. et annulation d'une somme correspondante au titre du budget de l'exercice 1881.

Ont voté pour : MM. Bergerot, Bernard, Cirier, Charles Desmoutiers, Girard, Giroud, Guillemin, Pierre Legrand, Masure, Outters, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Brame, Debuchy, De Marcère, Plichon, des Rotours, Screpel.

M. Louis Legrand n'a pas pris part au vote ayant été retenu à la commission du budget.

2° Sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1879.

Ont voté pour : MM. Bernard, Cirier, Desmoutiers, Girard, Giroud, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Outters, Screpel, Trystram.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Brame, Plichon, des Rotours.

N'ont pas pris part au vote : MM. Debuchy, De Marcère.

L'*Officiel* publie les nominations suivantes.

Juge de paix du canton de Solre-le-Château, (Nord), M. Dupont (Edouard-Renole), ancien avoué, en remplacement de M. Deciémy, décédé.

Juge de paix du canton ouest de Cambrai (Nord), M. Berly, juge de paix de Condé, en remplacement de M. Boudry, qui a été nommé juge de paix du canton ouest de Lille.

Juge de paix du canton sud de Douai (Nord), M. Legrand, juge suppléant au tribunal de première instance de Douai, qui a été nommé juge à ce tribunal.

Juge de paix du canton ouest du Quesnoy (Nord), M. Veber, juge de paix de Grandpré, en remplacement de M. Mésange, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Solre-le-Château (Nord), M. Michaux (Pierre-Joseph), ancien greffier, en remplacement de M. Deciémy, qui a été nommé juge de paix de ce canton.

Plusieurs arrestations ont été opérées dans la journée d'hier : les nommés Louis Quinque, 20 ans, tisserand, demeurant au Pile et Joséphine Simoens, 22 ans, piquûrière, demeurant rue de Magenta. (Ces personnes ont été arrêtées pour vol d'effets d'habillement au préjudice de M. Tyoen, François, tisserand, rue de la Balance, 66) ; Emile Boulonne, 42 ans, fraudeur, demeurant rue Beaurewaert, 20, pour coups et blessures; Napoléon Crespel, 26 ans, domestique, demeurant rue du Tilleul, pour outrages envers un agent de police; Jean Guiot, 41 ans, courtier de commerce, demeurant 199, Grande-Rue, inculpé de complicité de vol, par recel d'un ballot de soie d'une valeur de 1300 francs. Le principal auteur du vol avait pris cent kilos de soie d'une valeur de 4500 francs. Ce dernier a pu prendre la fuite.

Un porte-monnaie contenant une somme de 119 francs et 14 coupons d'obligations a été volé chez Mme Fidéline Barrez, piquûrière, demeurant à Roubaix, rue Descartes, jusqu'ici l'auteur du vol est resté inconnu.

Il y a eu, samedi dans la journée, des rassemblements aux portes de la filature de M. Emile Leplat, au Chêne-Houplines (Tourcoing).

Le groupe des ouvriers sortis brusquement des ateliers est venu se poster là, afin d'empêcher les nouveaux ouvriers embauchés de prendre leur travail.

Il y a eu des rixes. Plusieurs des nouveaux fileurs ont été frappés par les anciens.

La police s'est vue obligée d'opérer quatre arrestations. Voici les noms des ouvriers arrêtés : J.-B. Rompteau, 23 ans, et Jules Berthe, 21 ans, demeurant tous deux au Chêne-Houplines, Louis Desnoulet, 21 ans, demeurant rue de la Croix-Rouge, Henri Beaucarne, 22 ans, demeurant à la Croix-Blanche. Ils ont été conduits, aujourd'hui à Lille, pour s'expliquer devant le juge d'instruction.

On nous rapporte un accident qui serait arrivé hier, à 6 heures du soir, au tir à la cible du *Pré-Catelan*, à Tourcoing.

M. Buffin-Laden, demeurant rue Notre-Dame, en essayant un fusil aurait reçu au visage une flambée de poudre.

Un des deux yeux est assez grièvement atteint.

Voici l'ordre journalier des opérations du concours hippique qui aura lieu mardi 23 mai sur l'Esplanade, à Lille.

Mardi, 23 mai, à midi, arrivée des chevaux ; à 1 heure du soir, épreuves du concours spécial des chevaux de trait trottant ; à 4 heures 1/2 du soir courses au galop, 1re catég. 1re section. 1,200 mètres, 12 obstacles. Officiers.

Mercredi 24 à 9 heures 1/2 du matin, examen par la commission d'admission des chevaux du concours ; à 2 heures du soir, poulains et pouliches de 3 ans sans dressage ; à 4 heures 1/2 du soir, courses au galop, 1re catég. 1,200 mètres, 12 obstacles. 2e section. Officiers 3e section, habits rouges.

Jeudi 25 à 9 heures 1/2 du matin, courses au trot monté pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés dans la circonscription du concours. 1re catégorie ; à 2 heures du soir, chevaux de selle ; à 4 heures 1/2 du soir, courses au galop. 3e catégorie. 800 mètres. 8 obstacles. Chevaux du concours. Courses au galop. 4e catég. 1re et 2e sections. 800 mètres, 8 obstacles. Sous-officiers.

VENDREDI 26, à 9 heures 1/2 du matin, chevaux attelés en paire ;

A 1 heure 1/2 du soir, chevaux attelés seuls;

A 4 heures du soir, course au galop, 2e catégorie, 1,200 mètres, 12 obstacles.

Prix des Dames.

SAMEDI 27, à 9 heures 1/2 du matin, épreuve montée des chevaux primés à l'attelage ;

A 1 heure du soir, course au trot montés pour chevaux entiers, hongres et juments, de 3 ans et au-dessus, nés dans la circonscription de concours. 2e catégorie;

A 4 heures du soir, courses au galop. 5e catégorie. 800 mètres. 8 obstacles.

Prix couplé. Officiers et gentlemen.

DIMANCHE 28, à 2 heures du soir, prix internationaux. — Chevaux et voiturée de maître ;

A 4 heures 1/2 du soir, course au galop. 4e catégorie. 800 mètres. 8 obstacles.

Prix des Selles anglaises. Sous-officiers.

LUNDI 29, à 3 heures du soir, exhibition générale du concours et internationaux ;

A 4 heures du soir, **PRIX DE LA COUPE.** — Courses d'obstacles. Longchamps de chevaux de selle.

Les chevaux ayant obtenu des flots de rubans à l'attelage ne peuvent recevoir des prix s'ils n'ont pas subi l'épreuve montée avec selle et bride complète.

Aucun cheval ne peut paraître dans le manège sans son numéro de poitrail.

Le départ des chevaux aura lieu le mardi 30 mai après le paiement des primes.

Avis aux cultivateurs. — La Société hippique française, instituée principalement en vue de l'amélioration progressive de nos diverses races de chevaux français, ouvrira ses arènes à Lille, mardi prochain, 23 mai.

Elle débutera, ce même jour, par le concours spécial des chevaux de trait trottant.

La Société hippique française et la Société des Agriculteurs du Nord, d'un commun accord consacrent trois mille francs de prime pour cette catégorie.

Les chevaux de cette classe, par exception, pourront être engagés jusqu'au 23 mai, à midi. Les engagements sont gratuits. Les chevaux, arrivés le matin, pourront repartir à quatre heures du soir. L'épreuve consistera à parcourir deux fois le tour de la piste au trot, soit monté, soit attelé.

Le jury tiendra grand compte de la conformation et de l'origine des chevaux.

Toutes ces considérations doivent engager les cultivateurs à ne pas perdre cette occasion de montrer leurs attelages. Ce concours spécial est entièrement à leur profit.

Dans la nuit de vendredi à samedi,des voleurs se sont introduits dans une des pâtures appartenant à M. Bernard Masqueliez, propriétaire à Mons-en-Barœul, et y ont dérobé une génisse, âgée de 18 mois, ayant la robe noire et blanche.

Une enquête est ouverte. On est sur la trace du voleur.

M. le ministre des Postes et des Télégraphes répond la lettre suivante à celle que lui a adressé dernièrement la Chambre de Commerce de notre ville :

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES
Direction des SERVICES SÉDENTAIRES

Paris, le 16 mai 1882.

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de Lille.

Monsieur le Président,

Les instructions auxquelles vous faites allusion dans votre correspondance du 4 mai courant, ne sont en aucune façon récentes; elles sont au contraire fort anciennes; elles ne sont jamais tombées en désuétude, et elles sont en tous points conformes aux dispositions légales fréquemment renouvelées. Je ne puis dès lors rien y changer, d'autant que l'intérêt manifesté du commerce est lié à leur stricte exécution. Avec les adresses incomplètes, en effet, les retards sont incessants, les fausses directions, les erreurs de distributions se multiplient.

Il n'y a qu'un moyen de porter remède à cette situation, c'est d'obliger les expéditeurs des télégrammes à se conformer aux prescriptions de la loi. C'est ce qui se fait à Lille aussi bien que dans toutes les localités importantes où les mêmes noms appartiennent à un certain nombre de négociants ou de courtiers et donnent lieu à d'incessantes confusions.

Vous voudrez d'ailleurs bien, Monsieur le Président, ne pas perdre de vue qu'il est loisible à tout habitué du télégraphe de se pourvoir de adresse courte, abrégée. Il suffit pour cela de s'entendre avec le receveur du bureau destinataire, au sujet de l'enregistrement d'une adresse conventionnelle et moyennant un abonnement annuel d'un prix modéré.

En ce qui concerne la publicité donnée aux dispositions du décret du 16 avril 1881, je vous prie de rappeler au commerce de Lille que, indépendamment des communications qui ont été faites par votre bienveillant intermédiaire, j'ai fait afficher dans tous les bureaux télégraphiques un placard imprimé résumant les principales dispositions qui régissent la correspondance télégraphique.

Dans ces conditions, les plaintes du commerce de Lille ne me paraissent pas reposer sur un fondement sérieux et je ne puis qu'insister de nouveau auprès de vous, afin que vous engagiez vos concitoyens et vos commettants à prendre, individuellement, telles mesures qu'ils jugeront utiles pour que leurs correspondants formulent dans la rédaction des télégrammes des adresses exactes et complètes, à moins qu'ils n'aiment mieux avoir recours aux adresses conventionnelles autorisées.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,
COCHERY.

Nos voisins de Douai s'occupent de leurs fêtes hippiques de la saison d'été. Nous publions ci-dessous le programme des courses, qui nous est communiqué :

« Première course (au trot monté). — Prix : 500 fr. au premier. Les entrées au second, jusqu'à concurrence de 150 fr. Le troisième retire son entrée.

» Deuxième course (plate). — Prix : un objet d'art de 500 fr. Au second, la moitié des entrées jusqu'à concurrence de 150 fr. Le troisième retire son entrée.

» Troisième course (plate). — Prix : un objet d'art de 600 fr. au premier. La moitié des entrées au second jusqu'à concurrence de 200 fr. Le troisième retire son entrée.

» Quatrième course (course de haies). — Prix : un objet d'art de 500 fr. La moitié des entrées au second jusqu'à concurrence de 150 fr. Le troisième retire son entrée.

» Cinquième course (steeple chase militaire). — 3e série. — Prix : un objet d'art au premier. Un objet d'art d'utilité militaire au deuxième.

» Sixième course (steeple-chase). — Prix : 1,000 fr. soit en espèces, soit en un objet d'art. La moitié des entrées au second jusqu'à concurrence de 250 fr. Le troisième retire son entrée. Le surplus des entrées au premier.

» Les engagements seront reçus chez M. Charles Berlin, 13, rue Jean-de-Douy, Douai, jusqu'au 3 juillet à minuit. — Les forfaits devront être déclarés avant le 3 à minuit.

» Les courses seront données, le second dimanche de juillet, sur l'hippodrome de Lewarde. »

C'est aujourd'hui lundi, que la Cour d'appel de Douai statuera sur l'appel de notre chansonnier lillois, Ch. Decottignies.

La grande fête lilloise.

La commission centrale de la grande fête liloise s'est réunie dimanche. Elle a constatée avec la plus vive satisfaction que les adhésions, arrivant chaque jour en grand nombre, assurent dès maintenant le succès complet de la fête.

En cet état de choses, la commission a décidé qu'il était impossible d'arrêter pour dimanche le programme du cortège historique, et de publier à la même date la première liste des souscriptions recueillies. Elle invite, en conséquence, les personnes qui ont bien voulu se charger de listes de souscriptions à commencer de suite leurs démarches et à en faire connaitre dimanche les résultats à la commission, qui les communiquera immédiatementà la presse.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance extraordinaire du 19 mai.

M. Hassebroucq,maire, président; M. Gustave Glorieux, secrétaire.

Membres absents: — MM. Leduc Watel, démissionnaire; Vandebeuque, Duvillier-Labbe, en voyage ; Darras, Dupont-Chopart, Henri Watel.

Le Conseil municipal fixe le prix des pensions, demi-pensions et frais d'étude pour l'externat dans le Lycée spécial projeté ; il vote en outre la création et l'entretien pendant 10 ans dans cet établissement, de 2 bourses d'internat, 7 bourses de demi-pensionnat et 16 bourses d'externat surveillés.

Cette délibération a été prise à l'unanimité des voix moins une.

A TRAVERS ROUBAIX

∴

Nous voyons toujours, dans différentes rues de la ville, de nombreux géomètres qui semblent étudier les alignements. Voilà qui est bien, mais étudier ne suffit pas ; il faudrait aussi entrer dans la période d'exécution.MM.les géomètres n'étudient certes pas par amour de l'étude : Ils sont payés. Or, qui paye ? C'est la ville. Cependant, malgré nos incessantes réclamations, malgré la foule des géomètres qui parcourent les rues avec leurs instruments, les trottoirs restent toujours dans le même état !

∴

Quant au numérotage des maisons, il ne faut pas en parler. On vous répond que ça regarde les propriétaires, et on ajoute : lisez l'arrêté suivant :

Le Maire de la ville de Roubaix, a l'honneur de rappeler à ses concitoyens que, par un arrêté en date du 7 septembre 1880, les propriétaires sont tenus de rétablir le numérotage de leurs maisons, en se conformant à l'ordre de numéros qui leur serait donné par le service de la voirie.

Que les cités, improprement appelées cours, forts ou ruelles,devaient porter une plaque indiquant la dénomination et que les maisons de ces cités devraient être numérotées.

Aucune disposition n'ayant été prise à ce sujet, jusqu'à ce jour, par les intéressés, ils sont prévenus que,faute par eux d'obtempérer *immédiatement* aux prescriptions de l'arrêté sus-rappelé, des procès-verbaux seront dressé contre les contrevenants qui seront poursuivis conformément à la loi.

Le Maire, A. RYO, Adjoint.

Oui-dà ! Eh bien ! forcez-les donc, les propriétaires, à numéroter leurs maisons... Et puis est-ce que le nom des rues regarde aussi les propriétaires ! Non, n'est-ce pas ? Vous qui êtes chargés de veiller à ce qu'on ne s'égare pas à Roubaix, faites donc, un de ces jours, une petite promenade de digestion à travers nos rues et relevez tous les noms absents, vous les trouverez plus innombrables que les étoiles du ciel !

Est-ce encore la faute des propriétaires ?

∴

Mais il est plus urgent de s'occuper du boulevard de ceinture et de commencer juste par où on devrait finir. En effet, à l'extrémité du boulevard de Paris, on a fait des travaux comme si le boulevard de ceinture était chose faite ! Voilà des travaux qui ne pouvait pas attendre... et puis, il fallait bien trouver où placer son argent, et ce n'est pas chose facile. Il est vrai qu'en désespoir de cause, on retombe sur le canal. Là, par exemple, il y a de l'argent à dépenser. C'est bien aisé ; on vous colle sur l'emplacement trois ou quatre hommes, dix s'il le faut, et ces gens-là ont pour mission de niveler à mesure qu'on apporte la terre. Quand c'est bien plat, une charrette arrive et vide son contenu sur l'endroit nivelé ! Et comme çà jusqu'au soir. C'est très-ingénieux, et surtout très-lent.

∴

Au coin de la Grand'Place et du contour St-Martin, il y a une boite aux lettres toute neuve, très belle du reste, le dessin surtout est *tapé* ! Cette boîte était de toute nécessité, on nous l'avait promise depuis des mois, nous la tenons enfin. Rien de mieux, mais maintenant que la poste est établie dans son nouveau local, à quoi diable sert la boîte du coin de la rue St-Georges et du Vieil-Abreuvoir ?

Ne ferait-on pas mieux de la transporter au coin de la rue des Fabricants et de la rue Neuve ?

PAUL LIMON.

C'est dimanche qu'a eu lieu à Paris, la distribution des prix de vertu au Cirque d'hiver, comme d'habitude, et comme d'habitude aussi sous la présidence de M. Henri Giraud, député.

Parmi les personnes qui ont reçu une médaille d'or, nous trouvons deux noms intéressant notre région.

Voici ce que dit de ces deux récompensés le rapport de M. Honoré Arnoul.

Mlle GUILBERT (Julie,) quarante trois ans, à Saint-Omer.

Nous sommes en présence d'un des plus émouvants exemples de piété filiale.

En 1867, une pauvre femme, alors âgée de soixante ans, perdit, à la suite d'une grave maladie, l'usage complet de ses membres. Ses souffrances étaient si violentes qu'elle poussait des cris lugubres. Elle n'avait auprès d'elle que sa fille, cet ange de patience et de bonté. Nuit et jour, depuis quatorze ans, elle n'a cessé de donner à la chère paralytique les mêmes soins, les mêmes attentions. Il faut à chaque instant satisfaire à toutes les exigences, à tous les caprices, se lever vingt fois dans une nuit quelque temps qu'il fasse, et jamais un moment de découragement. Mlle Guilbert seule, toujours seule, trouve dans son immense tendresse pour sa mère la force de résister aux fatigues de cette position cruelle qui dure depuis si longtemps. Nous récompensons par une médaille d'or cette noble fille qui sait si bien allier les devoirs de la nature aux sentiments du cœur.

M. COPLO (Joseph), 40 ans, tailleur à Oisy-le-Verger (Pas-de-Calais).

A soutenu jusqu'à la mort une sœur infirme, a soutient sa mère depuis vingt-cinq ans, et a pris à sa charge les cinq enfants orphelins de ses deux autres sœurs mortes toutes jeunes. Il les élève très convenablement et n'a d'autres ressources que son travail. Tout le monde loue sa conduite et admire son dévouement.

Planche-à-Quesnoy. — Un terrible accident est arrivé samedi, vers six heures du soir, au *Nouveau cabaret rond*, quai de l'Ouest, hameau de la Planche-à-Quesnoy.

Le nommé Fernand Benjamin était occupé à décharger un charriot de sable appartenant à son père, lorsque le cheval, effrayé, partit tout-à-coup, renversant Fernand qui fut précipité sous les roues. Le charriot lui passa sur la tête et lui broya le crâne.

Fourmies. — Victor Hugo a écrit à M. le maire une lettre autographe pour remercier le conseil municipal d'avoir donné son nom à la nouvelle rue allant des promenades à la gare.

Douai. — Un accident s'est produit hier près de la porte de Paris.

Le nommé Joseph Mawart, âgé de 66 ans, cultivateur à Saudemont, conduisait une vache au marché de Douai ; il suivait une voiture derrière laquelle un cheval se trouvait attaché à l'aide d'une longe. Arrivé sur le pont-levis de la porte, le cheval prit peur, et la longe se cassa. L'animal menaçant de s'emporter, Mawart se jeta résolument à sa tête, mais, poussé par le cheval, il fut serré d'une façon très-violente contre le garde-corps du pont et la roue du véhicule. Le malheureux s'affaissa et on dut le transporter dans un cabaret de la rue de Paris.

Un docteur, appelé en toute hâte, ordonna son transport d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Le blessé porte de nombreuses contusions aux reins et au bas-ventre.

Son état est des plus graves.

Dunkerque. — Il arrive de mauvaises nouvelles de la flottille d'Islande. Deux goëlettes la *Dunkerquoise* et la *Pensée*, ont péri; heureusement les équipages ont été sauvés.

On parle également d'un autre navire péri corps et biens qu'on croit être un chasseur du port de Dunkerque.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 21 MAI. — Jérôme Leenknecht, rue de Blanchemaille 116.—Marguerite Santens, rue de la Guinguette 119. — Clara Lesaffre, rue de la Basse-Mature cour Lagache 23. — Hermine Mortier, rue d'Alma 62.— Charles Demeyère rue de la Guinguette 69. — Désiré Vandewalle, rue de la Barbe d'or cour de la Barbe d'or 28. — Carlos Ghesquière, rue de l'Epeule cour Desrousseaux 29. — Julie Lemayeur, rue St-Laurent cité St-François 19.— Louis Dumez, rue des Arts prolongée. — Flore Smeesters, rue de Blanchemaille cour Francq 10. —Eugène Lingre, rue de Densin cour Dhalluin 21.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 21 MAI. — Marie Cligneu, 27 ans ménagère rue du Duc cour Carpentier 20. — Gaston Vanoutryve, 11 mois rue St-Joseph 47. — Colette Dhelft, 60 ans ménagère rue de Toulouse. — François Vancampen, 3 mois, rue de Beaurewaert 6.— Silvie Laman, 59 ans journalière Hôtel-Dieu. — Hortense Declercq, 6 ans Hôtel-Dieu.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Carton-Jubaru**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Florentin Jubaru**, veuf de Dame **Eugénie Duquenoy**, décédé à Leers (Nord), le 19 mai 1882,a l'âge de 79 ans et 9 mois,sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 23 courant, à 10 heures, en l'église de Leers. — L'assemblée à la maison mortuaire, route du Canal.

Les amis et connaissances de la famille **Drubay**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Jean-Baptiste Drubay**, curé de Leers, décédé pieusement à Leers, le 20 mai 1882, dans sa soixante-quinzième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 23 courant à 11 heures, en l'église de Leers. L'Office des Morts sera chanté la veille à 6 heures du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de l'église.

Ils vous prient aussi d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui sera célébré le lundi 26 juin, à 10 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille **Plouvier-Fin**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Fidèle-Joseph Plouvier**, décédé à Roubaix, le 21 mai 1882, à l'âge de soixante cinq ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 24 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 69.

Les amis et connaissances de la famille **Lecourt-Leconte**, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Alphonse-Hector Lecourt**, décédé à Roubaix, le 21 mai 1882, à l'âge de 27 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu, le mercredi 24 mai, à 9 heures, en l'église du Sacre-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures.— L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Strasbourg chez M. Allard.

Les amis et connaissances de la famille **Bonnier-Pennel**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Augustin-Henri Bonnier**, veuf de Dame **Marie-Joseph Leleu**, décédé subitement à Roubaix, le 22 mai 1882, dans sa 83e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 24 mai, 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 23 dudit mois, à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, (derrière l'abreuvoir.)

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 25 mai 1882, à 10 heures, pour le repos des âmes de: Monsieur **Louis Delebecque**, décédé à Roubaix, le 28 novembre 1876, dans sa 63e année, et de Mademoiselle **Lucie-Henriette-Josèphe Delebecque**, décédée à Roubaix, le 18 avril 1872, dans sa soixante-troisième année. — Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 23 mai 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Pierre-Constantin-Joseph Beuscart**, administrateur de la Confrerie du Très Saint Sacrement, décédé à Roubaix, le 21 avril 1882, dans sa 76e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit que fera célébrer la Conférence de Saint-Martin, le mercredi 24 courant, à 8 heures, en la dite église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 23 mai 1882,